

## ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 3 juin 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-123**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Activités sportives de la Ligue Auchem** », qui aura lieu dans le parc Père-Marquette, du 8 juin 2013 au 6 octobre 2013, les samedis et les dimanches (à l'exception du 30 juin 2013), entre 14 h et 20 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-124**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Activités sportives de la Ligue Auchem** », qui aura lieu dans le parc Père-Marquette, du 8 juin 2013 au 6 octobre 2013, les samedis et les dimanches, entre 14 h et 20 h (à l'exception du 30 juin 2013), et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-125**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Les beaux dimanches de Père-Marquette** », qui aura lieu dans le parc Père-Marquette, du 9 juin 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013, les dimanches, entre 11 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-126**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Les beaux dimanches de Père-Marquette** », qui aura lieu dans le parc Père-Marquette, du 9 juin 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013, les dimanches, entre 11 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-127**, permettant la fermeture de la rue Dante entre les avenues de Gaspé et Henri-Julien, du 7 au 9 juin 2013 et du 16 au 18 août 2013, de 16 h à 23 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de Saint-Antoine et Fête de la Madonne** », et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 7 juin 2013

M<sup>e</sup> Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement